

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTES RENDUS

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **en date du 05 avril 2011**

ETAIENT PRESENTS : M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, M. FRIZOT, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPIILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. CLAIR, M. MONTEL, M. NOURRY, Mme PARRAD M.CHAILLET, M. BADET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, M. MIOLA.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme SANGIORGIO a donné pouvoir à Mme SUCHET
Mme HADJ a donné pouvoir à Mme LEMOINE

Monsieur MAZUREK a été nommé Secrétaire.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2011

Le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2011 est adopté **à l'unanimité**.

2° - Cessions et acquisitions : bilan 2010

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve le bilan qui sera annexé au compte administratif 2010.

3° - Budget Principal

A – Affectation du résultat

Monsieur Martin rappelle que c'est la somme de 1 073 296.55 €, résultat cumulé de l'exercice 2010 qui donne lieu à affectation.

Le Conseil, par 24 voix POUR et 5 abstentions décide :

Compte tenu du solde de financement positif constaté en investissement,

- de porter les 1 073 296.55 € :

. pour 123 296.55 € en réserve à la section d'investissement (article 1068 du BP 2011)

. pour 950 000 € sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes à la section de fonctionnement du BP 2011.

B – Fixation des taux des 3 taxes communales pour 2011

Le Conseil Municipal fixe, **par 24 voix pour et 5 abstentions**, les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, ainsi qu'il suit,

	2011
Taxe d'habitation	19.25 %
Taxe sur le foncier bâti	23.34 %
Taxe sur le foncier non bâti	60.75 %

Le produit fiscal sera le suivant :

Taxe d'habitation :	4 496 000.00	x	19.25 %	=	865 480.00
Taxe sur le foncier bâti :	5 432 000.00	x	23.34 %	=	1 265 728.20
Taxe sur le foncier non bâti :	163 200.00	x	60.75 %	=	2 035.20
<u>TOTAL</u> :				=	2 230 352.20

Monsieur Lautissier souligne qu'une hausse de 1% du taux de foncier bâti n'a pas de sens car elle représente une augmentation non significative des recettes de fonctionnement. Il souhaite donc que les dépenses imprévues soient diminuées en contrepartie d'un taux maintenu à l'identique.

Monsieur le Maire précise que l'inscription en dépenses imprévues pourra être mobilisée pour la réhabilitation de la maison située au 9 rue de la République et posant de graves questions de sécurité publique.

Monsieur Gérard, adjoint, ajoute qu'il se demande « s'il était nécessaire en matière de fiscalité d'aller au-delà de l'augmentation des 2% des bases et d'ajouter 1% au taux d'imposition du foncier bâti. Il est évident qu'on aurait pu s'en dispenser en réduisant quelque peu ici ou là les inscriptions budgétaires qui sont encore parfois surestimées.

Mais le faible impact de cette augmentation, qui apportera 12 000€ de recettes fiscales en plus, dont une bonne part sera payée par l'entreprise Michelin, ne vaut pas qu'on s'y attarde beaucoup. D'autant que le taux d'imposition du foncier bâti est le plus faible de la CCM et qu'il le restera encore.

Monsieur Gérard propose donc de voter la proposition qui est faite.

Monsieur Mazurek renchérit en ajoutant que l'objectif d'une telle mesure est bien de conserver des services de qualité. »

C – Examen et vote du Budget Primitif 2011

Monsieur Martin, adjoint, présente le projet de budget primitif :

1- Section de fonctionnement : malgré un contexte difficile, une prévision d'augmentation limitée en dépenses

Son montant s'élève à 7 084 767€ soit + 202 699€ (+2.94%) par rapport au BP 2010.

Charges à caractère général

BP 2011 : 1 848 245 €

- soit + 303 177 €, + 19.66 % par rapport au CA 2010

- soit – 128 255 €, - 6.49 % par rapport au BP 2010

CA 2010 : 1 542 068 €

BP 2010 : 1 976 500 €

Les postes en forte hausse :

- énergie : proposition faite sur réalisé 2010, majoré de 10 % (augmentation du coût)

BP 2011 : 410 250€

- soit + 40 105 €, + 9.80 % par rapport au CA 2010

- soit + 43 250€ €, +11.78 % par rapport au BP 2010

CA 2010 : 370 145 €

BP 2010 : 367 000 €

- alimentation : proposition faite sur réalisé 2010, majorée de 11 % (non application de la réduction contractuelle sur produits frais) + augmentation prévisionnelle denrées alimentaires (en moyenne 15%) + achats supplémentaires

BP 2011 : 257 620 €

- soit + 42 211 €, + 19.59 % par rapport au CA 2010

- soit + 43 780 €, +20.47 % par rapport au BP 2010

CA 2010 : 215 409 €

BP 2010 : 213 840 €

Charges de personnel

Malgré une proposition faite sur une hypothèse contrainte :

- non remplacement d'un agent au CCAS à partir du 1^{er} juin

- redéploiement de 0.5 ETP suite au départ d'un agent à temps plein au centre social

- 21 CUI contre 26 en 2010

- dotation contrainte en matière d'HS et d'HC

une augmentation des charges de personnel liée à l'intégration des emplois liés aux activités gérées par l'association Blanzly Espace : 4 CDI de droit public et emplois saisonniers ; Pour ces derniers, les niveaux de rémunération sont réévalués en référence au minimum légal attribué dans la fonction publique territoriale.

BP 2011 : 4 043 563 €

soit + 143 891€, + 3.69 % par rapport au CA 2010

soit + 64 793 €, + 1.62 % par rapport au BP 2010

CA 2010 : 3 899 672€

BP 2010 : 3 978 770€

Autres charges de gestion courante

Pour mémoire, le Conseil a voté en sa réunion du 4 mars les subventions aux associations ne réduisant que de 7 % le montant attribué.

BP 2011 : 88 660€ contre 95 995€ au BP 2010

Charges financières

Elles sont estimées à 170 000€ en intégrant les intérêts de la 1^{ère} échéance de l'emprunt de 873k€ selon l'hypothèse qu'il est réalisé avant la fin de sa phase de mobilisation contractuelle soit le 30.09.2011.

A retenir au BP 2011 : l'effort en faveur de l'enfance et de la jeunesse

La fonction 211 : écoles

BP 2011 pour l'ensemble des sites : 239 880€ contre 265 350€ au BP 2010. Cette réduction est essentiellement liée à un calage des prévisions de dépenses sur les montants réalisés, notamment dans les domaines de logistique et de bâtiments.

Le calcul des fournitures des écoles se base sur les données 2010 par élève :

Ecoles	Fournitures scolaires	Photocopieurs	Fournitures bureau	Jouets Noël
Maternelles	33.4	4.05	1.10	81.45/classe
Primaires	36.4	4.05	1.10	

La fonction 251 : restauration scolaire

BP 2011 hors frais de personnel : 332 670 contre 297 810€ au BP 2010 soit + 10% essentiellement liés à la hausse des produits alimentaires compensée par un ajustement du montant des autres postes sur le consommé 2010

Les recettes sont estimées à 105 000€.

La fonction 255 : classes de découverte

Dans l'attente du calage définitif du financement et de l'organisation comptable des projets 2011, un crédit prévisionnel de 36 300€ a été inscrit au BP 2011. Il se base sur les dépenses 2010 afférentes à la trésorerie des projets et non à la participation réelle de la commune.

La fonction 422 : jeunesse

Plusieurs services ont été créés dans la nomenclature budgétaire pour les dépenses et recettes correspondants aux activités du centre social maintenant en régie municipale

Hors dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement relatives à cette fonction s'élève à 161 850€.

Les recettes estimées à 262 600€ sont majoritairement constituées des aides de la CAF, la plus importante étant servie à hauteur de 54 100€ pour la prestation fonction animation et coordination.

La fonction 64 : crèches et garderies

La prévision de dépenses hors personnel des services de type crèche collective, familiale, garderie familiale, halte-garderie s'élèvent à 54 755€.

A noter pour ces deux fonctions que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF apportera en 2011 une recette égale à 153 211€.

Section de fonctionnement : recettes

Chapitre 73 : impôts et taxes

L'augmentation potentielle des recettes rattachées à ce poste est liée à celle de la fiscalité locale. En effet, c'est le produit des taxes directes locales qui constitue la recette majoritaire du poste (+ de 62 %): comme il a été vu précédemment, le produit effectif 2010 est égal à **2 160 242 €** ; il est proposé de le porter au montant de **2 230 352€ soit + 70 110€**.

Les autres recettes augmentent faiblement quand elles ne stagnent pas au montant 2010, voire diminuent à des montants inférieurs comme le montre le tableau ci-dessous :

Recettes du chapitre 73	BP 2010	BP 2011	2011/2010
Attrib. De compensation	1 017 956	1 017 956	0
Dotation solidarité communautaire	54 948	55 772	1.5%
Autres reversement fiscalité	68 281	69 305	1.5%
Droits de place	1 000	1 000	0
Autres taxes	1 500	1 500	0
Taxes sur pylônes électriques	13 000	14 000	+ 7.7%
Taxe sur électricité	70 000	68 682	-1.8 %
Taxe addit. aux droits de mutation	45 000	35 000	- 22%

Chapitre 74 : dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement constitue la recette principale de ce poste. Son montant précis n'est pas encore notifié aux communes. Il convient donc d'en porter une prévision prudente au BP 2011. Il est ainsi proposé de réduire le montant 2010 d'1.5 % et de passer de 887 460€ à **874 148€**.

Les autres recettes du chapitre sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Recettes du chapitre 74	BP 2010	BP 2011	2011/2010
Dotation Solidarité Rurale (non notifiée)	171 533	171 533	0
DGD	300	300	0
Autres	1 500	-	
Subvention Région	-	22 500	CUCS (centre social)
Subvention Département	6 762	6 000	
Participations des communes	3 200	3 200	0
Participation du GFP de rattachement	27 400	30 000	+ 9.48%
Autres organismes	280 150	374 944	+33% (CAF, centre social)
Compensation TP	45 204	41 854	-7.41%
Compensation TH	98 001	99 818	+ 1.8%
Compensation TF	36 456	37 420	+ 2.6%

A noter que contrairement à 2010, la commune ne s'attend pas à encaisser un « produit exceptionnel » lié à la vente de parcelles de terrain (pour mémoire : 40k€).

Pour ce qui concerne le report de l'excédent des exercices antérieurs, il est supérieur à 2010 (BP 2010 : 823 763€ contre 950 000€ au BP 2011) pour permettre de combler un éventuel déficit d'exploitation.

2- Section d'investissement : malgré un contexte difficile, un programme d'investissement soutenu

La section d'investissement du BP 2011 est à la hauteur de celle du BP 2010, puisqu'elle affiche un montant de **2 798 657€**.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt (en capital) est estimé à 400k€ prévoyant l'échéance de l'emprunt de 873k€ réalisé avant la fin de la phase de mobilisation contractuelle.

Concernant les recettes, à noter :

- la part d'autofinancement avec l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 123 296.55€
- le virement de la section de fonctionnement de 598 091€
- le recours à l'emprunt limité à 100k€.

Monsieur le Maire précise les éléments suivants : l'Etat a notifié dernièrement la Dotation Globale de Fonctionnement au montant de 871 031 € ce qui représente une diminution de 1.8%. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) finalement est attribuée à la commune pour un montant de 174 049 €.

Monsieur Lautissier souligne que le montant inscrit en recettes de fonctionnement pour ce qui concerne la taxe locale d'électricité (TLE) lui paraît sous-estimé malgré la réforme du système en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année.

Monsieur Frizot rappelle que la loi NOME a changé le dispositif de la TLE basant la collecte sur le produit d'un indice s'appliquant à la consommation des usagers. Consommation que les économies d'énergie tendent plutôt à réduire.

Le Conseil sera saisi avant le 1^{er} octobre pour délibérer sur l'indice à appliquer : pour mémoire, Blanzay applique aujourd'hui un indice 6 sur une échelle de 1 à 8.

Monsieur Gérard rappelle que plusieurs conseillers, dans le cadre du débat d'Orientation Budgétaire (DOB), avaient souligné la nécessité de réduire le budget de fonctionnement de la commune malgré les augmentations prévisibles de certaines dépenses (énergie, alimentation, personnel...) en tenant compte en particulier de la constatation faite des écarts importants entre les prévisions budgétaires plus ou moins surévaluées et les dépenses réelles.

Il pose la question de savoir si l'objectif fixé a été atteint et continue en ces termes :

« A première vue, il semble que non puisque le budget de fonctionnement augmente globalement d'environ 3%, soit plus que le niveau de l'inflation alors que nous voulons le diminuer. Mais si on y regarde de plus près, on se rend compte que dans tous les chapitres (à deux exceptions près), la prévision de dépenses est inférieure à celle du BP 2010, à commencer par les charges à caractère général qui diminuent de 6.5% malgré l'augmentation inévitable des dépenses : les d'énergie et d'alimentation.

Tous les chapitres voient leurs crédits en baisse, sauf le plus important, les dépenses de personnel, mais elles n'augmentent que de 1.67%, ce n'est pas beaucoup, ce qui fait que l'augmentation (de 3%) du budget de fonctionnement s'explique uniquement pour que le virement à la section d'investissement, est passé de 260 000€ l'an dernier à 598 091€ cette année et dont nous pouvons que nous féliciter.

En conclusion, nous avons bien dans ce BP 2011 des prévisions de dépenses en baisse par rapport aux prévisions de 2010, mais un budget globalement en augmentation du fait d'un virement à la section d'investissement qui a plus que doublé. »

Monsieur Chaillet, conseiller, prend ensuite la parole :

« J'ai toujours entendu dire par la majorité PS/PC de Blanzay, qu'elle pratiquait une gestion rigoureuse. Pour ma part, je ne le crois pas. Ce n'est pas uniquement l'opposition qui le dit mais vos performances chiffrées des comptes administratifs antérieurs. Depuis le début du mandat, je constate une érosion régulière de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune.

Comment se fait-il entre autres, que les transferts de compétence en direction de la CCM ne se traduisent pas par des réductions de coûts budgétaires ?

Pour une meilleure lisibilité de votre gestion, nous vous demandons de bien vouloir appliquer l'article L 2313-1 du code général des communes qui stipule pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir une liste de ratios.

En conclusion : vous ne croyez pas beaucoup à vos performances de gains en fonctionnement pour 2011 puisque vous privilégiez les reports d'excédents à 88.5% sur le fonctionnement et 11.5% sur l'investissement. Ce constat traduit bien une certaine frilosité.

Tant que vous n'aurez pas fait des efforts significatifs pour diminuer les coûts de fonctionnement, nous ne voterons pas des augmentations de taxes, si minimes soient-elles, comme c'est le cas aujourd'hui (on se demande bien d'ailleurs ce que vous avez voulu exprimer par cette augmentation).

Il faudra bien, tôt ou tard, redresser une situation spécifique et prendre des dispositions courageuses. »

Monsieur Lautissier fait remarquer que les documents produits pour le vote du compte administratif et ceux produits pour le vote du budget primitif ne sont pas homogènes. Ceci ne permet pas d'établir des comparaisons rapides et faciles.

Monsieur Mazurek intervient dans les termes ci-après :

« Au nom du groupe socialiste et apparenté, je tenais à remercier Mme Berthier-Maître et les services pour le travail effectué à l'occasion de l'élaboration de ce budget.

Le vote du budget est un moment important dans la vie de notre assemblée. Elle engage pour l'année à venir la politique de la commune. Une politique de la commune que nous menons depuis maintenant 3 ans en étant soucieux du bien-être de ses habitants et d'une gestion rigoureuse de l'argent public. Un budget...qu'est-ce que c'est ? Doit-on résumer ce budget communal à une litanie de chiffres...Litanie de chiffres auxquels on peut faire dire ce que l'on veut. Même si l'interprétation des chiffres peut être sujet à caution...il y a malgré tout des éléments objectifs que l'on ne peut nier...Le contexte est difficile, augmentation du prix des

énergies notamment, augmentation du prix des matières premières.....malgré ces vents contraires, la section de fonctionnement n est en augmentation que de 3%.

La dotation globale de fonctionnement a diminué de 1,8% soit une perte sèche de quasi 14 000 euros, nullement compensée par la légère augmentation de la DSR...d'où la nécessité d'augmenter le taux d'imposition sur le foncier bâti, ce qui nous permet de compenser, un tant soi peu, la baisse globale des dotations de l'Etat.

La dette reste globalement maîtrisée et montre ce souci constant d'être respectueux et rigoureux dans la dépense des deniers publics.

Mais un budget comme je l'ai dit précédemment, ce n'est pas qu'une succession de chiffres..... S'il suffisait d'aligner des chiffres dans les colonnes dépenses et recettes, quel serait notre rôle à nous autres élus ? Nous ne serions que dans une gestion à la petite semaine avec aucune vision de l'avenir...Ce budget a donc été construit en tenant compte de ces contraintes et de ces données chiffrées mais surtout il a été construit en se référant à des valeurs et à des idéaux...et, c'est avec un souci de réalisme que nous avons construit ce budget...un réalisme qui nous permet de ne pas promettre l'impossible mais d'essayer d'aller au-delà du possible pour le bien être des Blanzynois et des Blanzynois, un réalisme et une volonté qui nous permettent de traduire en actions concrètes les valeurs auxquelles nous croyons.

Quelles sont les grandes actions de notre politique municipale...comment sont-elles traduites dans ce budget ?

Pour plagier F Mitterrand, je dirais « que si la jeunesse n'a pas toujours raison, une société qui la méconnaît a toujours tort », et, ainsi près de 2/3 des dépenses de nos actions sont consacrées à l'enfance et à la jeunesse.

Ceci se retrouve dans les aides apportées aux écoles, dans le choix fait d'une restauration scolaire de qualité, tout en préservant un prix abordable pour tous.

C'est aussi l'aide apportée aux différents projets scolaires comme les classes de découverte.

C'est aussi un effort particulier apporté à l'accueil des jeunes enfants dans nos crèches et nos garderies, et le multi accueil qui verra le jour prochainement ne fera que confirmer cette volonté.

Soucieux du cadre de vie de nos concitoyens, ce n'est pas moins de 10% de nos dépenses qui sont consacrées à l'embellissement de notre ville. Ceci se traduit par des actions visibles de tous comme un fleurissement de qualité notamment autour de l'Hôtel de Ville, mais aussi la réhabilitation du site des Mirauds en collaboration avec la CCM.

Mais ces actions, c'est aussi ce qui ne se voit pas quand c'est fait mais qui se ressent quand ce n'est pas fait, comme l'entretien de la voirie par exemple.

L'aide aux associations ne sera pas négligée, et, pas seulement par le biais des subventions votées lors du dernier conseil....

Nous croyons à la culture comme moyen de tisser du lien social et de permettre aux gens de se rencontrer, mais aussi de donner une image positive de notre ville, et de contribuer à l'épanouissement de l'être humain.

Ainsi, 10% des dépenses seront consacrées au domaine culturel.

Dans ce champ d'actions, nous retrouvons les cours dispensés à l'école de musique, l'offre littéraire de la bibliothèque, la valorisation du musée de la mine et les différentes actions culturelles....

Les circonstances difficiles ne nous empêcheront pas de proposer un programme d'investissement soutenu destiné à l'entretien et à la valorisation de notre patrimoine, mais aussi à la création de l'EPN et du multi accueil... et dans un souci d'économie d'énergie nous saurons tirer les conclusions qui s'imposent du diagnostic énergétique effectué l'année dernière.

Ceci sera en lien avec les partenaires privilégiés que sont la CCM, les communes voisines, mais aussi l'OPAC qui participe également à l'embellissement de notre commune avec les travaux à la cité Léon Blum.

Je conclurai en citant Hanif Kureishi pour qui « l'ambition sans imagination est toujours bancale », ainsi le groupe socialiste et apparenté votera ce BP 2011 car il correspond aux valeurs que nous défendons en répondant concrètement avec rigueur, ambition et imagination aux besoins de la population blanzynoise. »

Le Conseil, par **24 voix pour et 5 abstentions**, vote le Budget Primitif 2011.

4° - Budget annexe "restauration administrative"

Vote du Budget Primitif 2011

Le Conseil **par 24 voix POUR et 5 abstentions** vote le Budget Primitif 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à 142 713.38 euros.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

5° - Contributions 2011 aux Syndicats Intercommunaux.

a) au Syndicat Intercommunal de la Bourbince.

Le Conseil, **à l'unanimité**, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élève à 6 381.02 euros.

b) au Syndicat Intercommunal du Vernoy.

Le Conseil, **à l'unanimité**, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élève à 11 102.85 euros soit 1,65 euros par 6 729 habitants.

6° - Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Monsieur Frizot présente le projet d'adhésion.

Le Département de Saône-et-Loire a créé en 2009 une Agence Technique Départementale, Etablissement Public Administratif (EPA) chargé d'apporter aux collectivités qui le demande une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Véritable boîte à outils à la disposition des élus, l'ATD offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation des projets.

Son équipe pluridisciplinaire est composée de spécialistes dans le domaine des bâtiments publics, dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, dans les questions d'aménagement de voirie et d'espaces publics.

Cette équipe peut aussi aider au montage financier des projets en recherchant les subventions de partenaires potentiels.

Les maires et présidents des EPCI sont membres de l'assemblée générale et participent pleinement à la vie de l'agence.

La cotisation annuelle d'adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit 0.50€ par habitant et par an dont la moitié est prise en charge par la Communauté le Creusot-Montceau.

La Ville de Blanzay doit notamment gérer un parc de bâtiments important en trouvant des réponses pertinentes à la question essentielle d'économie d'énergie. Elle souhaite donc bénéficier de l'apport technique de l'ATD.

Le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- autorise le Maire à signer la convention engageant l'adhésion de la Ville de Blanzay auprès de l'ATD ;

- désigne deux représentants à l'ATD : JM Frizot, titulaire et G. Emorine, suppléant ;

- approuve le versement d'une cotisation fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts, soit 3496 € (6992 habitants *0.5) dont la moitié sera remboursée par la CCM.

Monsieur Chaillet demande des précisions quant au dimensionnement de l'équipe de l'agence et à son mode de recrutement.

Monsieur Frizot répond que l'équipe comprend aujourd'hui 5 à 6 spécialistes recrutés par le Département.

7° - Rémunération des personnels d'animation (animateurs vacataires intervenant pendant les vacances scolaires au Centre social)

Madame Lemoine, adjointe, expose les éléments ci-après.

Suite à la reprise en gestion directe des activités de l'Association Blanzly Espace au 1^{er} janvier 2011, il est nécessaire de fixer la rémunération des animateurs vacataires encadrant, pendant les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été), les activités suivantes :

- Accueils et séjours petites et grandes vacances
 - Mini camps, mini séjours, camps et gîtes
- La rémunération des animateurs sera établie sur la **base d'un forfait journalier brut de 69.30 euros- au 1^{er} avril 2011- soit 7heures de S.M.I.C par jour**, majoré des 10% de congés payés.
 - Des jours de préparation seront indemnisés -sauf en cas d'absence- sur les bases suivantes :

Accueil de loisirs sans hébergement Eté:

- 2 forfaits journaliers pour les animateurs de l'été
- 1 forfait journalier pour les animateurs de l'accueil jeunes
- 1 forfait journalier pour les animateurs gîtes

Camps :

- 1,5 forfait journalier pour les animateurs encadrant 3 semaines de camp
- 1 forfait journalier pour les animateurs encadrant 2 semaines de camp
- 0,5 forfait journalier pour les animateurs encadrant 1 semaine de camp

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve ces dispositions qui entreront en application à partir des vacances de printemps 2011 et jusqu'à nouvelle délibération.

Question n° 7 / 8

Ecole Municipale de Musique - Achat d'instruments - Demande de subvention au Conseil Régional.

Rapporteur : H. Mazurek

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve la proposition de solliciter l'aide du Conseil Régional de Bourgogne pour l'acquisition des instruments de musique suivants :

	Instruments	Montant HT	Taux de subvention 40 % sur le HT
Ecole Municipale de Musique	1 clarinette	1 528€	
	2 saxophones alto	1 182.01€	
Harmonie municipale	1 trompette	709€	
	1 baryton	2 021€	
Batterie fanfare	1 clairon	699€	
	1 euphonium	873.54€	
	TOTAL	8 194.56€	3 277.82€

A la demande de Monsieur Chaillet, qui souhaite savoir ce que deviennent les instruments qui ne sont plus utilisés, Monsieur le Maire répond que selon leur état, ils font l'objet d'une procédure de revente ou de mise au rebut.

9° - Convention de partenariat pour la mutualisation du Relais Intercommunal d'Assistants Maternels Parents enfants

Madame Lemoine explique que par délibération en date du 30 novembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le principe de mutualisation du Relais intercommunal d'assistants maternels à compter du 1^{er} janvier 2011, afin de répondre au mieux aux demandes des 3 communes en ce domaine.

Une convention fixant les modalités de partenariat doit être signée entre les trois communes partenaires : Montceau, Saint Vallier, Blanzay.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les termes et autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour la mutualisation du Relais intercommunal d'assistants maternels.

10° - Démission d'un adjoint et élection d'un adjoint

Le Conseil, après en avoir délibéré **par 24 voix POUR, 3 abstentions et 2 refus de prendre part au vote**, décide :

- de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de M. GERARD.
- d'élire un nouvel adjoint sur la base de l'article L 2122-10 du CGCT. Le nouvel adjoint prendra la même place que Monsieur GERARD, à savoir la 4^{ème} dans l'ordre du tableau.

Après appel de candidature, le Maire propose madame Lucette PERRAUT.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 14

A obtenu : Madame Lucette PERRAUT 24 voix

L'intéressée ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint.

Le nouveau tableau des adjoints, suite à cette élection, est le suivant :

- 1^{er} Adjoint : Floriana BOUILLOT
- 2^{ème} Adjoint : Hervé MAZUREK
- 3^{ème} Adjoint : Frédérique LEMOINE
- 4^{ème} Adjoint : Lucette PERRAUT
- 5^{ème} Adjoint : Danièle SANGIORGIO
- 6^{ème} Adjoint : Jean-Marc FRIZOT
- 7^{ème} Adjoint : Annie SUCHET
- 8^{ème} Adjoint : Maurice MARTIN

Monsieur Gérard prend la parole : « je pense qu'il est nécessaire de donner quelques explications à propos de ma démission puisque j'ai constaté qu'elle avait surpris certains d'entre vous.

Il ne s'agit pas d'une décision récente. Monsieur le Maire le savait depuis plus de six mois et les membres de mon groupe depuis le début du mandat.

D'ailleurs, déjà en 2008, je ne souhaitais pas être candidat sur la liste et c'est la nécessité de pourvoir ce poste d'adjoint pour lequel personne de nos candidats n'était volontaire qui m'a amené à l'être. Mais il a toujours été prévu que j'arrête à mi-mandat (nous y sommes) et que je cède la place à plus jeune que moi.

Je rappelle en effet que je suis le doyen de cette assemblée et que j'ai déjà beaucoup donné tout au long de ma vie, que ce soit sur le plan professionnel, associatif, politique, électif et que j'ai simplement envie de souffler un peu, d'avoir plus de temps et de disponibilité d'esprit pour m'occuper de mon jardin au sens propre et au sens figuré ; je parle de mon jardin personnel, de ma famille, de mes loisirs.

Je n'ai jamais oublié le sujet de dissertation quand j'ai passé le 1^{er} bac (c'était en 1953). Le sujet était une citation de Voltaire qui disait à peu près « il faut (savoir) cultiver son jardin ». Je vous laisse méditer.

Toujours est-il que je me libère (j'ai bien choisi le terme), je me libère de cette fonction d'adjoint en ayant conscience s'y avoir fait de mon mieux, d'avoir rempli cette fonction avec sérieux pour que les écoles de Blanzky puissent fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Et il y a encore bien des projets en cours.

Je souhaite donc bon courage et réussite à celle que notre groupe (le groupe de la gauche antilibérale) vous propose comme candidate, c'est-à-dire Lucette Perraut. »

Question n° 10 / 11

Modification au sein des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des 8 commissions existantes

- . Commission : Finances – action économique – ressources humaines – administration générale – sécurité
- . Commission : Action sociale -- solidarités
- . Commission : Urbanisme – habitat et Logement – cadre de vie – développement durable
- . Commission : Patrimoine – travaux
- . Commission : Petite enfance – enfance - jeunesse
- . Commission : Vie culturelle – communication – vie associative et sports
- . Commission : Education – vie scolaire
- . Commission : Proximité – voirie réseaux – transports – signalisation – éclairage public

Le Conseil, **à l'unanimité**, accepte comme suit la modification de la composition des commissions et celle des représentants dans les organismes et associations suivants :

Commission Action sociale-Solidarités : M. Gérard

Commission : Education – vie scolaire : Mme Perraut

Conseil d'administration du C.C.A.S : M. Gérard

Association Blanzky Espace : Mme Perraut

12° - Organisation des services

Programme d'actions de coopération, de territorialisation et de mutualisation de l'action publique sur le territoire de la CCM

Monsieur le Maire présente la démarche initiée par la CCM depuis octobre 2010, permettant de réfléchir avec les communes membres aux pistes de coopération, territorialisation et mutualisation.

Cette démarche a démarré sur une première phase de consultation des élus à la fin de laquelle le comité de pilotage du 16 décembre a validé le principe de poursuivre sur les six thématiques suivantes :

- L'éclairage public
- La commande publique
- Différentes fonctions RH
- Services juridiques
- Systèmes d'information
- Petite enfance

Un travail s'est alors engagé avec l'ensemble des communes et de la Communauté Urbaine. Les propositions qui en découlent ont été présentées lors du comité de pilotage du 25 février. (cf document en annexe).

La CCM demande donc aujourd'hui que chaque commune concernée se prononce sur ces propositions avant le 15 avril prochain.

Monsieur Gérard fait état des remarques suivantes :

« je suis globalement d'accord avec cette réflexion menée dans le sens d'un approfondissement de la coopération et la mutualisation des services au sein de la CCM tout en veillant à préserver les pouvoirs de décision et des communes quant aux politiques à mener dans les différents domaines concernés.

Mais il y a quelque chose qui me choque dans ce document : c'est la justification de la démarche telle qu'elle est présentée en page 4.

Je ne comprends pas que des élus de gauche puissent expliquer cette démarche, basée sur une réflexion commune et le volontariat, par l'application et même l'anticipation (quel zèle !) d'une loi sur les collectivités territoriales qu'ils vont par ailleurs combattre et dont j'espère voir l'abrogation après les élections de 2012.

Dans cette loi, il s'agit d'une intercommunalité dont le découpage est imposé aux communes par le Préfet et non plus d'une libre association de communes. Il s'agit donc bien d'obligations en matière de mutualisation et est-ce que c'est pour aller en ce sens que nous justifions cette démarche !!

Je demande donc à nos représentants auprès de la CCM de faire retirer de ce projet toute référence à la loi de réforme des collectivités territoriales que nous avons dénoncée par ailleurs. »

Madame Lemoine note aussi que mutualisation signifie aussi meilleure qualité des prestations rendues. Il ne s'agit pas seulement de faire des économies.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les actions à conduire.

12° - Questions diverses

- Monsieur le Maire fait état de l'achat d'un matériel de cuisson pour la restauration de la RPA.
- Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de vœu concernant la suppression d'une classe à l'école maternelle de La Charbonnière et d'une classe à l'école élémentaire René Picard :

« Le Conseil municipal de Blanzay s'oppose avec vigueur à la proposition de fermeture de 2 classes des écoles de René Picard et de la Charbonnière. Cette proposition s'inscrit dans la droite ligne de la politique de casse de service public mise en place depuis 2002 par les gouvernements successifs. Ainsi, en Saône-et-Loire, sur les 34 suppressions d'emplois d'enseignants du 1er degré, seuls 6 postes le sont au titre de la baisse démographique. Les 28 autres emplois sont supprimés au titre du dogme libéral du non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2.

Les conséquences pratiques de cette politique désastreuse se traduisent ainsi à Blanzay :

Pour la maternelle de La Charbonnière, les enfants de 2 ans ne sont plus comptabilisés et à l'école élémentaire René-Picard, une classe serait supprimée alors même que l'effectif prévu à la rentrée prochaine est en légère hausse par rapport à l'an dernier.

Le Conseil municipal de Blanzly rappelle son attachement à un enseignement de qualité dès l'école maternelle, et apporte son soutien aux enseignants et aux parents d'élèves. Ces propositions de fermeture basées sur des considérations purement idéologiques de non remplacement d' 1 fonctionnaire sur 2 contribuent à une détérioration de l'enseignement public et de la formation des futurs citoyens de notre nation. Le Conseil municipal demande donc à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer sa position. »

Monsieur Chaillet intervient en soulignant que la rédaction de ce vœu relève d'une démarche purement politicienne et qu'aucun argument ne peut être pris en compte pour éviter la suppression de ces classes.

Monsieur Gérard répond que ceci est faux puisque l'effectif sur René Picard sera en augmentation pour 2011/2012.

Monsieur Lautissier note que rédiger de cette façon le vœu exclut l'opposition. Il lui est impossible de s'y associer.

L'opposition ne prend donc pas part au vœu.

Le Conseil municipal, **par 24 voix pour**, adopte la proposition de vœu

- Monsieur le Maire fait état des démarches entreprises auprès de Monsieur Laranjeira pour procéder aux travaux de sécurisation de la maison située au 9, rue de la République. Il donne lecture en séance des deux courriers transmis en recommandé avec accusé de réception demandant instamment au propriétaire de commencer sans attendre les travaux.

Séance levée à 21h.